



Restructuration du groupe-licenciement

Par **aureliecrozier**, le **19/12/2008** à **07:59**

Bonjour,

Je suis actuellement en CDI dans une entreprise qui fait la gestion de ses filiales. L'une des sociétés va être rachetée, ceci est prévu depuis longtemps, une autre est en dépôt de bilan... Au final, l'avenir dans ma société est incertain car les revenus viennent des filiales et il y en aura bientôt peut-être plus qu'une (et pas la plus rentable). Dans le cas où l'entreprise en dépôt de bilan ferait l'objet d'un redressement judiciaire (on le saura cet après-midi); j'ai la possibilité d'aller dans cette entreprise (autre région que mon domicile). La gestion serait reprise sur place, tout devra être contrôlé, ce serait une expérience enrichissante pour moi qui suis assistante de gestion avec 2 ans d'expérience. Si cela se fait, ce sera sûrement un CDD, les frais seront en partie remboursés (on m'a parlé d'un retour tous les 15 jours pris en charge et frais d'hébergement). D'après ce que j'ai compris, une période d'observation est fixée (6 mois, 1 an), un bilan sera fait tous les mois (où on décide si l'on continue ou pas), à la fin du redressement soit liquidation, soit plan de cession soit plan de redressement. D'après ce que l'on m'a dit lorsqu'on a un CDD, si l'entreprise coule avant la fin du contrat elle doit payer jusqu'au bout. Comment cela se passerait pour me transférer d'une entreprise à l'autre? Que dois-je négocier et prendre en compte dans ma décision? Pouvez-vous me dire si toutes les informations que j'ai données sont exactes. Si je reste dans ma société et qu'elle coule aussi, à quoi ai-je droit? Je vous remercie de m'aiguiller parce que là je suis un peu perdu, je discute et pose des questions à tous le monde mais j'aimerais avoir des infos valables et extérieures.